



Licenciement en prevision en janvier

Par **nini**, le **05/12/2010** à **11:52**

Bonjour,

voila je me permet de vous ecrire car je travaille avec un couple et sa femme me rend la vie impossible tous les jurs quelque chose ne va pas alors que je range et fait mes mannequins et un jour elle m'a demande d'etiqueter avec une shifteuse repare deja une fois l'aiguille a casse et j'en ai pris plein la tete du style "sa vous fairait marrer si je la retenais sur votre salaire" ensuite la glace est tombe de la porte de reserve mais elle n'etait pas fixe alors j'en ai encore entendu parler ainsi que la par contre en refaisant un mannequin la main qui etait demontable est tombe donc la j'en ai repris plein la tete.

en ce qui concerne le menage au depart le soir la serpillere etait quand c'etait saleet comme par hasard quand j'arrive le lendemain de mo repos le magasin etait ale le soir de ma debauche un exemple j'ai ferme mercredi soir et ma patronne jeudi et vendredi et samedi matin j'en ai pris plein la tete alors que ce n'est pas moi qui est ferme jeudi et vendredi hier j'ai recu une menace que si je n'etais pas irreprochable au mois de decembre ils se passerait de mes service en janvier pour moi il s'agirait d'un licenciement abusif car pour le menage ou avoir fait tombe le mannequin ne sont pas des fait reel pour un licenciement pour faute je demande votre avis merci!!!

c'es un magasin qui est menace de ferme car son enseigne ne tourne pas

Par **DSO**, le **05/12/2010** à **16:32**

Bonsoir,

Je vous conseille de noter précisément les faits que l'on vous reproche au quotidien.

Si le magasin ferme, (sans repreneur pour une activité compatible avec votre formation ou compétence) l'employeur devra vous licencier pour motif économique, sinon, le repreneur devra reprendre le fonds de commerce avec le personnel.

Cordialement,
DSO

Par **nini**, le **05/12/2010** à **17:28**

oui merci de votre reponse mais ma question est est ce qu'il peut s'agir d'une faute grave ou lourde pour du menage et manequin casse

Par **DSO**, le **05/12/2010** à **18:21**

La faute grave est définie par l'intention de nuire (c'est la plus importante).

La faute grave est une faute ou un ensemble de fautes justifiant l'impossibilité pour l'employeur de maintenir le salarié dans l'entreprise.

Dans votre cas, les faits reprochés ne justifient pas d'un licenciement pour faute grave et encoire moins pour faute lourde.

De plus, l'employeur aurait dû vous adresser des avertissements écrits pour les faits qu'il vous reproche.

DSO.

Par **nini**, le **05/12/2010** à **18:37**

merci de votre reponse